

2026-02-03-ARRETE DE DELEGATIONS DE FONCTIONS DU PRESIDENT AUX VICE-PRESIDENTS

Le Président du SIEBAG,

Vu le code général des collectivités territoriales notamment (article L 5211-9 qui confère au Président le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs des vice-présidents et en cas d'absence ou d'empêchement de ceux -ci, à d'autres membres du bureau,

Arrête

Article 1^{er}.

Il est donné délégation à **Monsieur REON Etienne**, vice-président pour assurer en nos lieu et place et concurremment avec nous, les fonctions et missions relatives à l'activité d'eau potable distribution : cette délégation porte sur l'amélioration des rendements (suivi résultats, travaux de renouvellement des réseaux,) l'entretien des ouvrages de distribution, la qualité de l'eau distribuée (désinfection, CVM), les interconnexions.

Il est donné délégation à **Madame SPOERRY Quitterie**, vice-président pour assurer en nos lieu et place et concurremment avec nous, les fonctions et missions relatives à la gestion - financière : compte, budgets, gestion de la trésorerie, gestion de la dette, facturation, impayés, marchés publics

Il est donné délégation à **Monsieur BERDOULET Cedric**, vice-président pour assurer en nos lieu et place et concurremment avec nous, les fonctions et missions relatives aux compétences assainissement collectif et non collectif : les problématiques portant sur le développement technique et financier de ces deux compétences.

Il est donné délégation à **Monsieur LANGLADE Christophe**, vice-président pour assurer en nos lieu et place et concurremment avec nous, les fonctions et missions relatives à l'activité de production d'eau potable : cette délégation porte sur la modernisation des stations de production, le suivi de la qualité de l'eau native et après traitement, les plans d'actions préventifs (départemental et interne).

Il est donné délégation à **Monsieur COURALET Christian**, vice-président pour assurer en nos lieu et place et concurremment avec nous, les fonctions et missions relatives aux questions liées à la gestion des ressources humaines : gestion des personnels, politique sociale

Il est donné délégation à **Monsieur SAINT ORENS Hervé**, vice-président pour assurer en nos lieu et place et concurremment avec nous, les fonctions et missions relatives aux questions liées :

-Relations abonnés – communication : cette thématique traiterait des règlements de litige

Il est donné délégation à **Monsieur ZAGO Michel**, vice-président pour assurer en nos lieu et place et concurremment avec nous, les fonctions et missions relatives aux questions liées à la construction d'un nouveau centre d'exploitation.

rticle 2 – le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés du syndicat, et copie en sera adressée à Monsieur Le Sous -Préfet. En outre, une expédition en sera transmise au receveur municipal.

Fait à Riscle le 27 mai 2026

Le Président,
Jean-Luc BUFFALAN



1^{er} Vice-Président,
REON Etienne



2^{ème} Vice-Président,
SPOERRY Quitterie



3^{ème} Vice-Président,
BERDOULET Cedric



4^{ème} Vice-Président,
LANGLADE Christophe



5^{ème} Vice-Président,
COURALET Christian



6^{ème} Vice-Président,
SAINT-ORENS Hervé



7^{ème} Vice-Président,
ZAGO Michel

